

Le 30 juin 2015

Compte rendu de la CAPL de recours de catégorie B du 29 juin 2015

Ont participé en qualité de représentants **FO DGFIP 54** :
Evelyne JEANDIDIER (titulaire) et Alexis TSCHENS (expert).

* * * * *

Après distribution du règlement intérieur et d'un document relatif à l'obligation de discrétion professionnelle, la CAPL commence par l'approbation des procès verbaux relatifs à la dernière CAP.

L'administration nous annonce ensuite les réserves de mois disponibles pour cette CAP :
3 réserves de 2 mois et **8 réserves d'un mois**.

11 agents de catégorie B ont déposé un recours hiérarchique, préalable obligatoire avant de pouvoir effectuer un recours en CAPL. Un seul a obtenu à ce niveau une modification du compte rendu.

11 demandes de révision étaient à l'étude de cette CAP.

6 contrôleurs principaux
2 contrôleurs 1^{ère} classe
3 contrôleurs 2^{ème} classe

Contrôleurs principaux :

- 1 agent a obtenu une réduction de 2 mois ainsi qu'une modification de croix dans le tableau synoptique.
- 1 agent a obtenu une réduction de 2 mois.
- 1 agent a obtenu une réduction de 1 mois ainsi qu'une modification de croix dans le tableau synoptique.
- 2 agents ont obtenu une modification de croix dans le tableau synoptique.
- 1 agent n'a rien obtenu.

Contrôleurs 1^{ère} classe :

- 1 agent a obtenu une réduction de 2 mois.
- 1 agent n'a rien obtenu.

Contrôleurs 2^{ème} classe :

- 2 agents ont obtenu une réduction de 1 mois.
- 1 agent n'a rien obtenu.

Certains agents ont vu également leur compte rendu d'entretien professionnel modifié à la marge.